

SETA - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Membres en exercice 26
Présents / représentés : 22
Suffrages exprimés 22
Votes : Contre 0 Pour 22
Date convocation : 06/10/21

Objet : Décision modificative 2021 n°1

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux octobre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de PANJAS, sous la présidence de Monsieur Philippe SAUQUES, Président.

Etaient présents ou représentés : tous sauf DUPRAT Cathy, BAQUE Aline, DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud,

Secrétaire de séance : Marie-Claude MAURAS

M le Président détaille les montants prévisionnels 2021 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE ARTICLE			DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES
				Diminution de	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
			SECTION FONCTIONNEMENT			
65	6541		Créances admises en non-valeur		2 000 €	
67	678		Autres charges exceptionnelles		3 000 €	
68	6817		Dotation dépréciation actif circ.	2 000 €		
014	706129		Redevance Agence de l'Eau	3 000 €		
042	722		Immobilisations corporelles			40 000 €
023	023		Virement à la section Investissement		40 000 €	
			TOTAL	- 5 000 €	+ 45 000 €	+ 40 000 €
			SECTION INVESTISSEMENT			
021	021		Virement de la section Fonctionnement			40 000 €
040	21562		Service d'assainissement		40 000 €	
23	2315		Réseau Assainissement divers	- 4 000 €		
23	2315/17		Traverse de Campagne d'Armagnac		50 000 €	
	2315/16		Réseau de Cazaubon		60 000 €	
	2315/15		Programme STEU Estang		34 000 €	
	2315/14		STEU Dému		130 000 €	
	2315/12		STEU Campagne d'Armagnac		130 000 €	
13	13111/12		Subvention Agence de l'Eau			91 000 €
	13111/17		Subvention Agence de l'Eau			9 000 €
	13111/14		Subvention Agence de l'Eau			91 000 €
	13111/15		Subvention Agence de l'Eau			9 000 €
16	1641		Emprunts			200 000 €
			TOTAL	- 4 000 €	444 000 €	440 000 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative ainsi présentée.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Président, Philippe SAUQUES